

**Hervé SUAUDEAU**

Profession : Informaticien au CNRS

Qualité : Habitant d'Aulnay-sous-Bois et militant des questions écologiques et démocratiques

**Dest:** M. Le Président de la  
commission d'enquête pour la révision du SDRIF,  
35, boulevard des Invalides, 75007 Paris.

Aulnay-sous-Bois le 14 mai 2013

**Objet:** Contribution à l'enquête publique concernant le projet de révision du schéma directeur régional d'Île-de-France. (Ref: 130514-IDF-1)

M. Le Président,

## **Le SDRIF introduit un étalement urbain à Gonesse contraire à ses propres objectifs**

### 1) Objectif de réduction du trafic aérien

Je note avec satisfaction la volonté affichée du Conseil Régional de réduire, via le SDRIF, les mouvements, des nuisances sonores et d'organiser progressivement la suppression des mouvements de nuit à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle (article n°11 de l'arrêt du SDRIF – Délibération du CR 81-12).

Hélas, cet objectif va en contradiction forte avec l'étalement urbain, même limité, programmé par le SDRIF dans la plaine de Gonesse pour laquelle le Grand Paris a promis une gare en plein champs. En effet, le groupe Immocham, appuyé par quelques élus locaux, ont organisé un lobbying très efficace pour obtenir cette gare et l'urbanisation partielle de la plaine de Gonesse dans le SDRIF pour le projet Europa City. Ce projet, non intégré dans le SDRIF, mais dont l'espace dédié y est inscrit, programme 24 à 40 millions de visites de clientèle internationale de luxe se basant sur l'augmentation très importante du trafic aérien<sup>1</sup>. Outre que ce projet irréalisable<sup>2</sup> n'est que probablement qu'un prétexte pour acquérir de l'emprise foncière, il se base sur un objectif contraire au SDRIF de réduction du trafic aérien.

### 2) Objectif de limitation de la consommation d'espaces agricoles dans un contexte de défi alimentaire

Je note avec grande satisfaction l'objectif posé dès l'introduction du document « déficit 2030 » : « *l'étalement urbain, le gaspillage du foncier et des espaces naturels doivent être maîtrisés par le renouvellement de la ville sur la ville* ». Cet objectif est placé dans le

---

1 Plaquette Europa City p57 : « *Le projet dans son dimensionnement tel que présenté, devrait générer 30 à 40 millions de visites par an. 40 à 50 % des visiteurs seront des touristes français et internationaux* ». « *l'évaluation du nombre de visites annuelles à Europa City est comprise entre 24 et 40 millions* ».  
<http://voe95.fr/cptg/wp-content/pdf/europacity.pdf>

2 Le projet prévoit 60 % à 160 % de visites de plus que Disneyland Paris pour un projet basé principalement sur le shopping dans un contexte où la plupart des centres commerciaux des environs, déjà saturée en commerces, connaissent déjà une baisse importante de fréquentation.

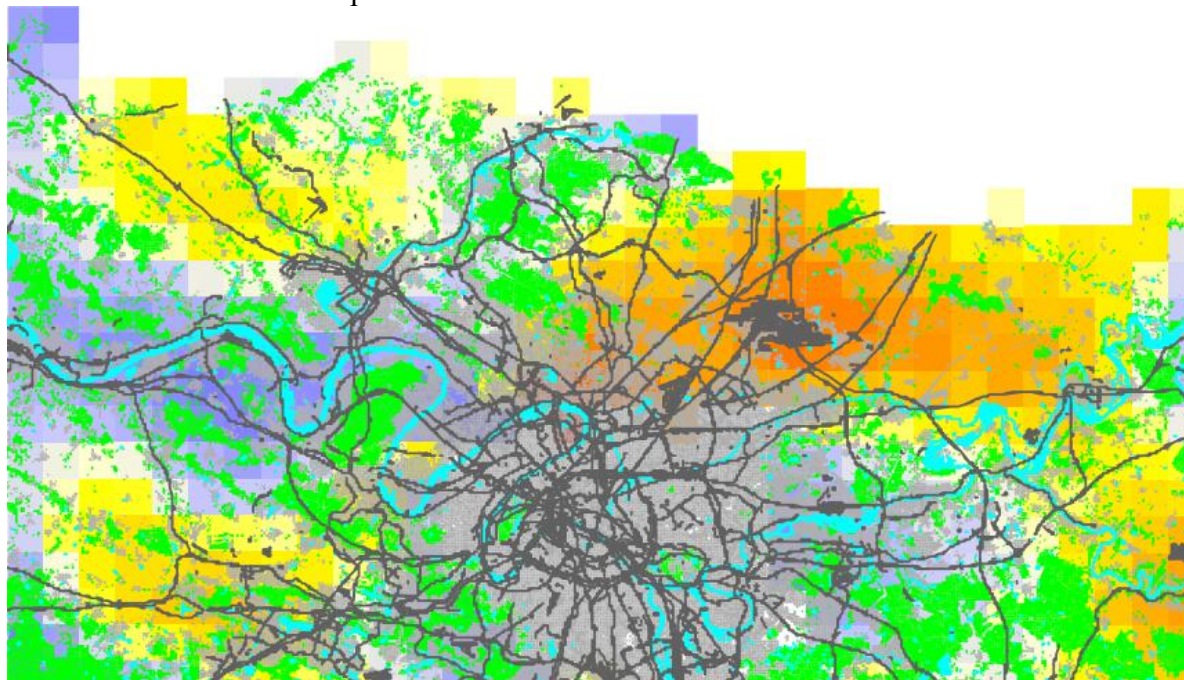
contexte du « *nouvel enjeu [du] déficit alimentaire* ».

Les orientations du SDRIF sont tout aussi claires.<sup>3</sup>

En ce sens dans le contexte de la loi qui oblige le SDRIF à déterminer les moyens de protection de l'environnement<sup>4</sup>, l'introduction de fronts urbains empêchant l'urbanisation au delà de la limite posée est une avancée très significative.

Néanmoins le front urbain posé dans la plaine de Gonesse est placé beaucoup trop loin et rend possible une urbanisation significative du Triangle de Gonesse.

Je regrette que le SDRIF ne se base pas sur les cartes de potentiel agronomique de l'Île-de-France<sup>5</sup> dont vous pouvez voir l'extrait ci-dessous :



Ainsi on remarque clairement le caractère exceptionnel des terres de la plaine de Gonesse qui en font les meilleures d'Île-de-France et probablement l'une des meilleures d'Europe.

Le contexte international du **déficit alimentaire** est aussi important à rappeler : La population de la planète augmente rapidement et la nourrir est un défi colossal. Selon les estimations des Nations Unies, il faudra augmenter la production alimentaire de 70% dans les décennies à venir. Aujourd'hui un milliard d'êtres humains souffrent déjà de la faim et à cause de la démographie galopante aucune amélioration rapide n'est en vue. Sacrifier de telles terres en Île-de-France risque d'être un geste incompréhensible pour les générations futures.

Il relève donc de notre responsabilité d'empêcher ce gâchis d'autant plus que celui-ci est inutile. En effet, dans le contexte immédiat du triangle de Gonesse nombre de friches industrielles et commerciales existent et pourraient très bien accueillir des projets d'envergure sans empiéter sur les terres agricoles. A ce titre les 80ha du terrain de PSA mitoyen du triangle de Gonesse sont particulièrement significatif dans le contexte de fermeture de l'usine en 2014.

### **En conséquence :**

3 L'on trouve à la page 24 du document d'orientations, en tête du chapitre « Orientations communes » : « *la priorité est donnée à la limitation de la consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels, et donc au développement urbain par la densification des espaces déjà urbanisés.* »

4 Comme le prévoit l'article L. 141-1 du Code de l'Urbanisme, le SDRIF « détermine notamment la destination générale des différentes parties du territoire, les moyens de protection et de mise en valeur de l'environnement, ».

5 [http://driaaf.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf\\_potentiel\\_agronomique\\_ile\\_de\\_france\\_bis\\_cle84116a.pdf](http://driaaf.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_potentiel_agronomique_ile_de_france_bis_cle84116a.pdf)

**Le SDRIF ne doit pas autoriser l'urbanisation de la plaine de Gonesse** dont la tête de pont est le projet de centre commercial Europa City. Le développement économique doit se faire sur les lieux d'activités existante plutôt que sur les terre agricole particulièrement dans une zone qui comporte déjà nombre de friches industrielles et commerciales.

Je vous prie, M. Le Président, de bien vouloir accepter l'expression de mes meilleurs sentiments.

**Hervé Suaudeau**  
Habitant d'Aulnay-sous-Bois  
Militant des questions écologiques et démocratiques